

ORMAT

LA SUBVENTION POUR L'INNOVATION EN ECONOMIE CIRCULAIRE

L'appel vise à soutenir la production de matières premières de recyclage (MPR) et leur incorporation dans leurs produits par les transformateurs et metteurs en marchés.
3 dates de relèves des dossiers déposés : 4 mars, 3 juin, 9 septembre 2024.



Bénéficiaires éligibles

- Les bénéficiaires de cet appel à projets sont les préparateurs de déchets, les régénérateurs et recycleurs, les transformateurs importants des MPR (matières premières de recyclage), les reconditionneurs/remanufactureurs de batteries et les donneurs d'ordres. (sous conditions)



Les régions / pays éligibles

- Toutes les régions de France métropolitaine, outre-mer, Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont en droit de bénéficier de cet appel.



Les projets éligibles

- Les projets d'études et d'investissements qui favorisent la sobriété en matières premières, la résilience et la décarbonation de l'industrie en France par le recyclage.
- Cet AAP s'articule en :
 - 6 thématiques « matériaux » principaux :
 - Plastiques
 - Textiles
 - Métaux (dont métaux de batteries)
 - Bois
 - Papiers et cartons
 - Verre et matériaux minéraux



Les taux d'aide au financement

- 2 axes en termes de types de projets :
 - Axe 1 : diagnostics, études, tests de performance et expérimentations.
 - Petites entreprises (PE) : **80% des dépenses éligibles**
 - Moyennes entreprises (ME) : **70% des dépenses éligibles.**
 - Entreprises de taille intermédiaire (ETI) et grandes entreprises (GE) : **60% des dépenses éligibles.**
 - Le plafond des dépenses éligibles est de 50 000 € pour les diagnostics et 100 000 € pour les études/essais
 - Axe 2 : investissements (création, augmentation de capacité ou de taux d'incorporation, amélioration de qualité, amélioration de la performance.)
 - PE : **60% des dépenses éligibles**
 - ME : **50% des dépenses éligibles**
 - ETI/GE : **40% des dépenses éligibles**
 - Le plafond des dépenses éligibles est de 2 millions d'€ quelle que soit la taille de la structure.

EIF Innovation en quelques mots

EIF Innovation accompagne les entreprises en croissance dans de nombreux secteurs industriels et services : de la maîtrise des différents dispositifs de financements (Subventions, Crédits d'impôts, Ecosystèmes) jusqu'au conseil et au management de l'innovation et de la R&D



65 ans

Conseil en financement et fiscalité depuis 1968 Paris / Lyon / Marseille / Bruxelles



Parmi les 1ers

cabinets référencés par la Médiation des Entreprises de Bercy



15

Consultants expérimentés (anciens managers, directeurs de pôle, consultants grands comptes)



10

années d'expérience en moyenne pour nos consultants
Maîtrise de l'ensemble des guichets de financement



Directeur commercial

Silvain Tarneaud

Port : 06 23 54 12 59

starneaud@eifexpertise.com

9 Place de la Madeleine,
75008 Paris



Directeur régional

Ivan Stojanovic

Port : 06 15 48 39 95

istojanovic@eifexpertise.com

11 rue de la Voie Lactée,
69370 Lyon